

MAISON L'ODYSSÉE JEU ALCOOL DROGUES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2024

On partage de grandes valeurs

MAISON L'ODYSSÉE JEU ALCOOL DROGUES
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 mars 2024

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers	10 - 15
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Frais d'exploitation	16
Annexe B - Frais administratifs	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
MAISON L'ODYSSÉE JEU ALCOOL DROGUES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Maison l'Odyssée Jeu Alcool Drogues (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lachance Parent CPA Inc. ¹

Saint-Bernard, le 12 juin 2024

¹ Par Kim Berthiaume, CPA auditrice

MAISON L'ODYSSÉE JEU ALCOOL DROGUES

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Page 5

	2024	2023
Produits		
Subventions du gouvernement provincial		
Programme de soutien aux organismes communautaires		
- Mission globale en hébergement	290 670 \$	185 365 \$
- Ententes spécifiques, prévention JHA	32 334	20 651
Hors PSOC - MSSS		
- Services internes jeu pathologique	274 109	238 200
- Ressources d'hébergement en dépendance	10 798	10 731
- Projet ponctuel	15 671	-
Thérapies	25 000	21 800
Activités de financement, dons et commandites		
- Moisson Beauce	19 235	21 969
- Autres	1 586	3 838
Intérêts	16 341	9 893
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	<u>1 799</u>	<u>1 929</u>
687 543514 376
Charges		
Frais d'exploitation (annexe A)	562 069	450 354
Frais administratifs (annexe B)	<u>36 979</u>	<u>47 235</u>
599 048497 589
Excédent des produits sur les charges	<u><u>88 495</u></u> \$	<u><u>16 787</u></u> \$

MAISON L'ODYSSÉE JEU ALCOOL DROGUES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Page 6

	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels			2024	2023
	Affecté		Non affecté	Total	Total
Solde au début	60 112 \$	242 207 \$	360 415 \$	662 734 \$	645 947 \$
Excédent des produits sur les charges	(40 420)	(16 664)	145 579	88 495	16 787
Investissements en immobilisations corporelles et actifs incorporels	(121 236)	123 615	(2 379)	-	-
Affectation d'origine interne	<u>235 888</u>	<u>-</u>	<u>(235 888)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>134 344</u></u> \$	<u><u>349 158</u></u> \$	<u><u>267 727</u></u> \$	<u><u>751 229</u></u> \$	<u><u>662 734</u></u> \$

MAISON L'ODYSSÉE JEU ALCOOL DROGUES

BILAN

AU 31 MARS 2024

Page 7

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	20 897 \$	27 925 \$
Épargne à terme rachetable, 3 %	257 761	399 429
Taxes de ventes à recevoir	14 364	7 685
Sommes affectées (note 4)	134 344	60 112
Frais payés d'avance	<u>22 041</u>	<u>16 182</u>
449 407511 333
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	380 465	271 880
Actifs incorporels (note 6)	<u>9 709</u>	<u>13 142</u>
390 174285 022
	<u>839 581</u> \$	<u>796 355</u> \$

POUR LE CONSEIL

Elise Borgia-G., administrateur

 , administrateur

MAISON L'ODYSSÉE JEU ALCOOL DROGUES

BILAN

AU 31 MARS 2024

Page 8

	2024	2023
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	45 736 \$	35 534 \$
Sommes à remettre à l'État	1 600	5 243
Produits perçus d'avance	-	2 500
Apports reportés	-	17 529
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>30 000</u>
	47 336	90 806
Passif à long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels (note 8)	<u>41 016</u>	<u>42 815</u>
	<u>..... 88 352</u>	<u>..... 133 621</u>
ACTIF NET		
Affecté	134 344	60 112
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	349 158	242 207
Non affecté	<u>267 727</u>	<u>360 415</u>
	<u>..... 751 229</u>	<u>..... 662 734</u>
	<u>..... 839 581 \$</u>	<u>..... 796 355 \$</u>

MAISON L'ODYSSÉE JEU ALCOOL DROGUES**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 9

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	88 495 \$	16 787 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 528	12 234
Amortissement des actifs incorporels	4 935	1 689
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	<u>(1 799)</u>	<u>(1 929)</u>
	105 159	28 781
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 3)	<u>(26 008)</u>	<u>31 735</u>
 79 151 60 516
Activités d'investissement		
Variation nette des sommes affectées	(74 232)	9 538
Acquisition d'immobilisations corporelles	(122 113)	(7 088)
Acquisition d'actifs incorporels	<u>(1 502)</u>	<u>(13 402)</u>
 (197 847) (10 952)
Activités de financement		
Variation nette des emprunts bancaires à court terme	-	(71)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(30 000)</u>	<u>-</u>
 (30 000) (71)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(148 696)	49 493
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>427 354</u>	<u>377 861</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>278 658</u></u> \$	<u><u>427 354</u></u> \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	20 897 \$	27 925 \$
Épargne à terme rachetable	<u>257 761</u>	<u>399 429</u>
	<u><u>278 658</u></u> \$	<u><u>427 354</u></u> \$

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif exempté des impôts sur les bénéfices et exploite une résidence d'hébergement pour thérapie pour les personnes aux prises avec une ou des dépendances.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des produits

Les produits d'hébergement pour thérapie sont constatés lorsque les services sont rendus à condition qu'il y ait une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix soit déterminé ou déterminable et que le recouvrement soit raisonnablement sûr.

Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Les produits d'activités de financement sont constatés au moment où l'activité a lieu.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reportés

Les subventions reçues pour les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels sont inscrites à titre d'apports reportés et comptabilisées aux produits sur la même base d'amortissement que les immobilisations corporelles et actifs incorporels acquis.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'épargne à terme rachetable et des sommes affectées.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtiment	4 %
Équipement et ameublement	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Actifs incorporels

L'amortissement du site Web est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans. L'amortissement des logiciels est calculé selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 40 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

3. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Taxes de ventes à recevoir	(6 679) \$	(4 759) \$
Frais payés d'avance	(5 859)	(5 415)
Créditeurs	10 202	17 237
Sommes à remettre à l'État	(3 643)	4 643
Produits perçus d'avance	(2 500)	2 500
Apports reportés	<u>(17 529)</u>	<u>17 529</u>
	<u>(26 008) \$</u>	<u>31 735 \$</u>

MAISON L'ODYSSÉE JEU ALCOOL DROGUES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

Page 13

4. SOMMES AFFECTÉES

Les sommes affectées sont composées d'encaisse pour un montant de 134 344 \$. Il s'agit d'un montant qui est destiné à payer divers projets reliés à l'organisme et ses activités au cours de l'exercice 2024-2025.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	144 597 \$	- \$	144 597 \$	80 105 \$
Bâtiment	399 723	217 349	182 374	170 194
Équipement et ameublement	108 685	63 844	44 841	13 966
Mobilier de bureau	11 908	9 190	2 718	1 061
Matériel informatique	<u>39 061</u>	<u>33 126</u>	<u>5 935</u>	<u>6 554</u>
	<u>703 974 \$</u>	<u>323 509 \$</u>	<u>380 465 \$</u>	<u>271 880 \$</u>

L'amortissement de l'exercice est de 13 528 \$ (12 234 \$ en 2023).

6. ACTIFS INCORPORELS

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	11 618 \$	11 104 \$	514 \$	857 \$
Site Web	<u>14 904</u>	<u>5 709</u>	<u>9 195</u>	<u>12 285</u>
	<u>26 522 \$</u>	<u>16 813 \$</u>	<u>9 709 \$</u>	<u>13 142 \$</u>

L'amortissement de l'exercice est de 4 935 \$ (1 689 \$ en 2023).

7. EMPRUNTS BANCAIRES

L'emprunt bancaire, non utilisé, autorisé à 45 000 \$, est renégociable annuellement et les intérêts au taux préférentiel plus 5 % sont payables mensuellement.

Les cartes de crédit bancaire, non utilisées, autorisées au motant total de 10 000 \$, sont renégociables annuellement et les intérêts au taux préférentiel plus 5 % sont payables mensuellement.

MAISON L'ODYSSÉE JEU ALCOOL DROGUES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

Page 14

**8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES
 ET AUX ACTIFS INCORPORELS**

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2023	Valeur nette 2022
Subventions reçues à l'occasion de l'acquisition d'un bâtiment et d'équipement	113 225 \$	72 337 \$	40 888 \$	42 601 \$
Apport reçu à l'occasion de l'acquisition d'un logiciel	<u>2 750</u>	<u>2 622</u>	<u>128</u>	<u>214</u>
	<u><u>115 975</u></u> \$	<u><u>74 959</u></u> \$	<u><u>41 016</u></u> \$	<u><u>42 815</u></u> \$

L'amortissement de l'exercice est de 1 799 \$ (1 929 \$ en 2023).

9. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un contrat de location-exploitation d'équipement, échéant le 31 mars 2025, totalise 1 171 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2025	1 171 \$
------	----------

10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme dépend du CISSS de Chaudière-Appalaches pour le financement de son fonctionnement.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

MAISON L'ODYSSÉE JEU ALCOOL DROGUES**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 16

	2024	2023
ANNEXE A - FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	428 722 \$	345 973 \$
Sous-contrat clinique	7 547	11 126
Denrées alimentaires	29 865	31 169
Matériel de thérapie et fournitures médicales	2 251	1 164
Entretien et réparations	33 801	20 673
Amortissement des immobilisations corporelles	10 846	10 470
Amortissement des actifs incorporels	4 935	1 689
Certification et mise aux normes	-	2 250
Énergie	11 022	10 060
Assurances	12 500	11 701
Fournitures d'hébergement	16 502	540
Associations et cotisations	868	424
Taxes	<u>3 210</u>	<u>3 115</u>
	<u><u>562 069</u></u> \$	<u><u>450 354</u></u> \$

ANNEXE B - FRAIS ADMINISTRATIFS

Formation	2 204 \$	1 581 \$
Recrutement de personnel	-	3 393
Papeterie et imprimés	6 435	4 966
Télécommunications	2 363	3 771
Activité de prévention jeu pathologique	421	119
Publicité	2 726	14 672
Déplacements et représentations	4 207	4 558
Amortissement des immobilisations corporelles	2 682	1 764
Honoraires professionnels	14 692	12 068
Frais bancaires	<u>1 249</u>	<u>343</u>
	<u><u>36 979</u></u> \$	<u><u>47 235</u></u> \$

